

AVIS

COUR DU BANC DU ROI

OBJET : REPRISE DE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE LE 4 MARS, 2024

Depuis l'avis du 24 janvier 2023, les problèmes techniques liés à la transmission électronique ont été résolus. La transmission électronique, en particulier pour les demandes d'administrateurs séquestres, les demandes déposées en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et les plans d'arrangement en vertu de la Loi sur les corporations pourra reprendre en date du **4 mars, 2024**.

Lors de la reprise de la transmission électronique, il conviendra d'utiliser le formulaire de transmission électronique actualisé ci-joint pour chaque demande.

FAIT PAR :

« *Original signé par Signe Vincent* »

**Registraire suppléant, Cour du Banc du Roi
(Manitoba)**

DATE : Le 26 février, 2024